

# LESLLA Symposium Proceedings



## Recommended citation of this article

Beacco, J.-C. (2021). Des principes pour les Politiques D'accueil Linguistique des Migrants. La Perspective du Conseil de l'Europe. LESLLA Symposium Proceedings, 14(1), 19–28.

## Citation for LESLLA Symposium Proceedings

This article is part of a collection of articles based on presentations from the 2018 Symposium held at University of Palermo, Palermo, Italy. Please note that the year of publication is often different than the year the symposium was held. We recommend the following citation when referencing the edited collection.

D'Agostino, M., Mocciaro, E. (Eds.) (2021). Languages and literacy in new migration. Research, practice and policy. Selected papers from the 14th Annual Meeting of LESLLA (Literacy education and second language learning for adults). Palermo University Press.  
<https://lesllasp.journals.publicknowledgeproject.org/index.php/lesllasp/issue/view/478>

## About the Organization

LESLLA aims to support adults who are learning to read and write for the first time in their lives in a new language. We promote, on a worldwide, multidisciplinary basis, the sharing of research findings, effective pedagogical practices, and information on policy.

## LESLLA Symposium Proceedings

<https://lesllasp.journals.publicknowledgeproject.org>

## Website

<https://www.leslla.org/>

## **Des principes pour les politiques d'accueil linguistique des migrants. La perspective du Conseil de l'Europe**

Jean-Claude Beacco

De nombreux états ont mis en place des dispositifs pour permettre aux personnes migrantes adultes d'acquérir une certaine maîtrise d'une des langues du contexte d'installation. Souvent la connaissance de celle-ci est l'une des conditions requises pour l'autorisation de séjour long ou l'accès à la nationalité, par exemple. Ces dispositions font ainsi partie des politiques migratoires que chaque état met en place en fonction des choix idéologiques de ses gouvernants élus et des caractéristiques sociodémographiques et géopolitiques de chaque territoire.

Il convient de mettre en regard de tels principes, qui sont contextualisés dans le temps et l'espace, avec les recommandations et les préconisations des organisations internationales et intergouvernementales à leurs états membres. Celles-ci sont essentiellement fondées sur des valeurs générales (droits de l'homme, démocratie, etc.) et elles ont vocation à servir de cadre aux politiques nationales. Dans cette intervention, on examinera comment une organisation comme le Conseil de l'Europe (qui regroupe 47 états membres) conçoit les politiques linguistiques destinées à ces personnes.

**Mots-clés:** politiques migratoires, politiques d'accueil et langue, Conseil de l'Europe.

Molti Stati hanno creato dei dispositivi per consentire ai migranti adulti di acquisire una certa padronanza di una delle lingue del contesto in cui si sono stabiliti. Spesso la conoscenza di quest'ultima è una delle condizioni richieste per l'autorizzazione di soggiorno lungo o l'accesso alla nazionalità, per esempio. Queste disposizioni fanno quindi parte delle politiche migratorie che ogni Stato attua in funzione delle scelte ideologiche dei suoi governanti eletti e delle caratteristiche sociodemografiche e geopolitiche di ogni territorio.

È bene mettere in relazione tali principi, contestualizzati nello spazio e nel tempo, con le raccomandazioni dalle organizzazioni internazionali e intergovernative ai loro Stati membri. Questi principi sono essenzialmente basati su valori generali (diritti dell'uomo, democrazia etc.) e sono destinati a fungere da quadro delle politiche nazionali. In questo intervento, esamineremo come un'organizzazione come il Consiglio d'Europa (che ha 47 Stati membri) progetta politiche linguistiche rivolte a queste persone.

**Parole chiave:** politiche migratorie, politiche di accoglienza e lingua, Consiglio d'Europa.

Many states have put in place arrangements to allow adult migrants to gain some command of one of the languages of their new context. Often the knowledge of it is one of the conditions required for the authorization of long stay or access to nationality, for example. These provisions are thus part of the migratory policies that each state puts in place according to the ideological choices and the socio-demographic and geopolitical characteristics of each territory.

These principles, which are contextualized in time and space, should be compared with the recommendations of international and intergovernmental organizations to their member states. These are essentially based on general values (human rights, democracy etc.) and they are intended to serve as a framework for national policies. In this paper, we will examine how an organization like the Council of Europe (which has 47 member states) designs language policies for adult migrants.

**Keywords:** migration policies, reception policies and language, Council of Europe.

## 1. Introduction

Je remercie très vivement les collègues qui ont organisé ce 14<sup>ème</sup> Symposium annuel de LESLLA de m'avoir convié à ouvrir cette rencontre. Je le fais avec d'autant plus de plaisir que la Sicile est en première ligne pour ce qui concerne l'accueil des personnes migrantes et qu'il importe de saluer ainsi cette implication.

J'ai choisi une thématique assez large, qui me semble adaptée à une intervention initiale, pour rappeler que les dispositifs d'accueil linguistique des personnes en migration ne sont pas à concevoir uniquement à partir des principes de la didactique des langues/*glottodidattica*. Ils doivent aussi correspondre aux droits de l'homme, conçus ici non uniquement dans leurs dimensions juridiques (la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de l'ONU), mais aussi comme conformes aux valeurs humaines et respectueuses de la dignité de tous, telle que les définissent par exemple la *Charte sociale européenne*<sup>1</sup>. Ces formations ont aussi à se conformer aux exigences déontologiques de tous ceux/toutes celles qui ont en charge l'ingénierie des formations en langues pour les migrants et celles/ceux qui les mettent concrètement en œuvre. Et je vois déjà dans les

---

<sup>1</sup> Cf. <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/163>.

communications qui vont être présentées dans cette rencontre un accent mis sur des termes clés comme besoins langagiers, expression de soi, langue maternelle/première, identité plurielle...

Pour ce faire, je présenterai l'action du Conseil de l'Europe dans ce domaine (qui siège à Strasbourg et qui n'est pas à confondre avec l'Union européenne; <https://www.coe.int/fr/>). Car cette organisation intergouvernementale, qui regroupe 47 états, est en mesure, comme toutes les institutions internationales, de définir des principes qui vont au-delà des intérêts et des égoïsmes nationaux. Comme il ne me sera pas possible de rendre compte de la totalité des activités du Conseil dans cette intervention, je vous renvoie à son site multilingue consacré à ces problématiques: Intégration linguistique des adultes migrants (ILMA) ainsi qu'aux actes du Symposium de 2016 qui s'est tenu à Strasbourg (Beacco, Krumm et Little 2017).

## **2. La connaissance de la langue requise: réalisme et transparence**

Le Conseil reconnaît l'importance pour les adultes migrants de l'apprentissage de la langue/d'une des langues de la société d'installation, car ils doivent être en mesure de communiquer au sein de leur pays d'accueil, afin de participer à la vie sociale et à gérer leur vie de tous les jours. Il invite les états-membres à se doter de dispositifs adéquats permettant d'accompagner ces personnes dans leurs acquisitions langagières. La connaissance de la langue du nouveau contexte est requise (et donc vérifiée) dans la plupart des états pour l'entrée sur le territoire, l'obtention d'un titre de séjour ou la nationalité. La tendance est d'augmenter les niveaux de compétence requis, comme le montre la dernière enquête réalisée sur ce thème (Extramiana et al. 2014). Le Conseil invite les états-membres à faire que ces tests de langue fixent des niveaux de compétences réalistes. Ils doivent être aussi transparents que possible et ne pas servir, indirectement en fait, à écarter les migrants, masquant ainsi des politiques de fermeture non affichées, ce que résume très clairement le titre d'une Recommandation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe: *Tests d'intégration: aide ou entrave à l'intégration?* (Conseil de l'Europe 2014). De plus, on attire l'attention des décideurs sur le fait que la réussite au test n'est pas un signe de

l'intégration: on peut se sentir intégré même avec des ressources linguistiques limitées, si l'on adhère aux modes de vie de la nouvelle société et aux valeurs qui fondent sa cohésion. Il est aussi souligné que c'est le processus d'intégration qui conduit à l'acquisition de compétences langagières, lesquelles ne sont donc pas à considérer comme un préalable à celle-ci. Ces niveaux de maîtrise réputés nécessaires sont généralement établis à l'aide du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) qui propose des échelles de compétences. Mais le choix par les autorités nationales d'un niveau trop élevé peut conduire à exclure injustement les migrants et à enfreindre des normes internationales. L'Unité des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe recommande, par ailleurs, de ne pas évaluer un niveau homogène mais un profil de compétences, chacune étant située à un niveau spécifique, par exemple à un niveau plus élevé pour les compétences de réception que de production, pour la compétence d'interaction orale que de production écrite etc. Ces dispositions doivent concourir à la qualité des formations proposées et des tests mis en place.

### **3. L'identité linguistique des adultes migrants**

L'appropriation par les migrants d'une des langues du contexte d'accueil est généralement désignée par le terme *intégration linguistique*. Celle-ci ne se réduit pas à l'adoption d'une nouvelle langue qui permet de se fondre dans un nouvel environnement sociolinguistique. En fait, cette rencontre forcée avec une langue inconnue va susciter des attitudes différentes chez les migrants, lesquelles sont susceptibles de se manifester durant les apprentissages formels. Il importe de reconnaître ces attitudes, d'en comprendre l'origine et la fonction par rapport à l'identité linguistique et de les respecter. Au Conseil de l'Europe, on définit *intégration linguistique* comme *intégration d'une nouvelle langue dans le répertoire linguistique individuel*. On considère que tous les individus sont potentiellement ou effectivement plurilingues. Cette *compétence plurilingue* est la manifestation de la capacité de langage, dont tout être humain dispose génétiquement et qui peut s'investir dans plusieurs langues successivement et tout au long de la vie. Le

répertoire des langues connues par chacun (ou répertoire individuel) comprend des langues acquises de manière diverse et pour lesquelles on possède des compétences différentes (conversation quotidienne, lecture, écoute etc.) à des niveaux de maîtrise eux-mêmes différents (élémentaire, indépendant, expérimenté etc.). L'important est que ces langues peuvent recevoir des fonctions particulières, comme communiquer en famille, socialiser avec les voisins, travailler etc., et surtout exprimer son appartenance à un groupe. Apprendre et utiliser une nouvelle la langue, celle de la société d'accueil, ne constitue donc pas seulement une recherche d'efficacité pratique mais cela déclenche une remise en cause de l'identité linguistique.

Plusieurs formes d'adaptation des répertoires individuels au nouvel environnement linguistique sont possibles. Elles correspondent à différents projets et besoins des personnes migrantes. Le fait de considérer si elles sont satisfaisantes ou non relève de l'évaluation des seuls intéressés. On distinguera:

- *une faible intégration des langues du nouveau répertoire*: on apprend/utilise peu la nouvelle langue, même si les ressources en langue majoritaire ne sont pas suffisantes pour gérer, avec efficacité et sans effort excessif, les situations de communication. La communication implique souvent le recours à des tiers et son succès dépend grandement de la bienveillance langagière des interlocuteurs. Ces répertoires peuvent être ressentis par les locuteurs comme manquant d'efficacité et sont source de frustration. Ils peuvent donner prises à des attitudes d'exclusion de la part des natifs. Mais ils peuvent tout autant aussi être assumés, par la valorisation des langues antérieurement connues et par l'attribution d'un rôle exclusivement pratique à la langue majoritaire de la société d'insertion. La langue d'origine conserve une forte fonction identitaire;
- *une intégration fonctionnelle des langues du nouveau répertoire*: les ressources du répertoire (dont, essentiellement, celles en langue majoritaire) sont suffisantes pour gérer avec succès (relatif) la plupart des situations de communication sociale, professionnelle et personnelle. Elles assurent une certaine réussite aux échanges verbaux. Elles peuvent comporter des erreurs ou des fossilisations,

dont les migrants peuvent ne pas se soucier (s'ils recherchent avant tout l'efficacité) ou qu'ils cherchent à réduire en vue d'une meilleure naturalisation/banalisation linguistique, utile et acceptable à leurs propres yeux; la langue d'origine n'a pas nécessairement de statut identitaire proéminent;

- *l'intégration des langues du nouveau répertoire*: les personnes migrantes reconfigurent affectivement leur répertoire en y intégrant la langue majoritaire, qui y trouve sa place à côté des langues déjà maîtrisées; le répertoire n'est plus géré sous tension mais, naturellement, avec l'emploi des alternances de langues dans la vie sociale. Dans cette configuration des répertoires, la langue d'origine, qui a pu être seule identitaire, peut aussi demeurer co-identitaire. En ce sens, la présence de plusieurs langues identitaires dans un répertoire fait écho à des statuts comme celui de la double nationalité. La langue d'origine peut alors être valorisée au point de vouloir être transmise. Mais ce qui est devenu identitaire est le répertoire réorganisé.

Ces différentes attitudes influencent la motivation à l'apprentissage de la langue de la société d'installation. Il importe d'en tenir le plus grand compte dans les formations linguistiques destinées aux migrants. Une des conséquences simples de cela est que la langue maternelle/première des migrants doit être présente dans les cours. Il importe de lui faire une place pour la valoriser: on pourra imaginer des activités qui permettront de la faire entendre, d'en montrer l'écriture et même d'en tenir compte dans des activités de mise en relation de la grammaire de cette langue avec celle de l'italien/de la langue cible. Il ne s'agit aucunement de faire que les formateurs deviennent des linguistes, mais de les inviter simplement à s'informer, à des sources de divulgation d'accès immédiat, sur les caractéristiques majeures des langues présentes dans leur groupe.

#### **4. La culture éducative des personnes migrantes**

Il semble aussi fondamental de tenir compte de l'expérience que les personnes migrantes ont faite de l'école et de la formation en général.

Ils ont certaines conceptions de ce qu'est l'enseignement et l'apprentissage. Comme tous les apprenants qui changent de milieu éducatif, ils ont à s'adapter à de nouvelles normes de fonctionnement de l'institution éducatrice. On nommera *culture éducative* ces normes et les représentations que l'on s'en fait. Il faut considérer que c'est là une forme de rencontre interculturelle, celle de comportements d'enseignement/apprentissage et de valeurs éducatives, car toutes les sociétés ont créé, dans la longue durée, de dispositifs pour transmettre les connaissances.

Ces traditions différentes ont conduit à des pratiques didactiques connues et tenues pour légitimes, par exemple, à des genres d'exercices bien identifiés, comme répondre oralement à des questions, faire des exercices à trous écrits, produire certains genres de textes etc. Mais celles-ci ne sont pas universelles; ainsi, poser une question à l'enseignant n'est pas une pratique admise partout. A ces habitudes d'enseignement correspondent des comportements d'étudiant attendus (par ex. arriver à l'heure, s'adresser courtoisement aux autres apprenants, faire les activités demandées, se lever pour répondre). Tous ces traits, sont considérés comme naturels de part et d'autre mais, en fait, ils demandent à être identifiés, tout particulièrement pour ces publics migrants. La culture éducative du groupe doit être négociée.

La question du choix des méthodologies d'enseignement est à envisager dans cette perspective. Dans les formations proposées, on peut préférer une *didactique contemporaine (et européenne)*, à savoir des démarches actives impliquant les apprenants dans des tâches, simples ou complexes, répétitives ou ouvertes, dotées d'une certaine vraisemblance sociale. Mais il faut compter avec des pratiques comme apprendre par cœur, enrichir son vocabulaire au moyen d'un dictionnaire, *faire de la grammaire*, traduire etc. La meilleure stratégie d'enseignement n'est peut-être pas, pour tous ces publics, de bannir ces pratiques ou de privilégier des pratiques *modernes*. Il faut inventer, au cas par cas, une culture éducative appropriée, en tenant aussi compte de la nature des épreuves qui constituent les tests et les certifications en langues. En tout état de cause, il est important de prévoir des activités qui fassent une place à la parole des migrants en formation, non pour les exercer à l'oral mais pour leur donner

l'occasion de se raconter, de parler d'eux-mêmes et de leur expérience de vie.

## 5. La qualité des formations

Respecter les choix linguistiques des personnes migrantes et leurs croyances éducatives doit conduire, de la même manière à proposer des formations de qualité. En la matière, la qualité des formations linguistiques pour ces publics se définit à partir de quelques critères simples.

Le premier est qu'il n'existe pas de *cours standard* pour les migrants qui apprennent la langue de la société d'arrivée: *migrant* est une catégorie sociologique ou juridique, ce n'est en aucun cas une catégorie linguistique homogène. L'élaboration des formations doit tenir compte de la pluralité des contextes d'accueil et de la diversité des expériences et des connaissances générales et linguistiques de ces personnes. Car les objectifs à retenir varient selon la nature de la migration: réfugiés, travailleurs ou résidents de longue/moyenne durée, conjoints de migrants, nouveaux arrivants, etc.

D'autres facteurs à considérer relèvent des acquis antérieurs des migrants: la nature de leur capital éducatif (certains ont un degré d'instruction élevé, tandis que d'autres n'ont pas été scolarisés dans leur pays d'origine, ou seulement de façon limitée), celle de leur formation professionnelle. Il faudrait aussi tenir compte de leur répertoire linguistique, où peuvent figurer des langues, acquises ou non par enseignement, utilisées en Europe comme langues nationales/officielles ou enseignées comme langues étrangères (l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou le français, par exemple). Il convient aussi d'utiliser les éventuelles proximités entre la langue d'origine et la/une langue du pays d'accueil.

L'autre critère de qualité est que ces formations correspondent aux besoins langagiers des personnes migrantes en formation. On désigne sous ce terme les ressources linguistiques nécessaires pour gérer avec succès les formes de communication dans lesquelles les migrants vont être impliqués à court ou à moyen terme. L'identification de ces besoins suppose d'identifier les situations de communication dans lesquelles la langue cible sera utilisée. Cette démarche d'analyse des

besoins langagiers permet de créer des enseignements sur mesure, seuls capables de répondre aux attentes de ces publics. Il convient de veiller à ce que les intéressés eux-mêmes soient impliqués dans cette identification des priorités pour l'enseignement. Les apprenants sont souvent amenés à appréhender leurs besoins à travers leurs expériences antérieures de l'enseignement et leur culture éducative. Ces attentes différentes impliquent une négociation avec ces adultes en formation pour rapprocher les besoins objectivés de ceux ressentis.

Les migrants sont confrontés à des problèmes, plus ou moins urgents, qui supposent de la communication verbale dans la langue de la société d'installation: trouver un logement, accéder aux soins médicaux, socialiser avec ses voisins, parler avec les enseignants de leurs enfants, gérer un entretien d'embauche, circuler en ville. De telles situations sont, en fait, des *scénario sociaux*, c'est-à-dire des activités de la vie en société bien identifiées et constituées d'une suite prévisible de situations de communication, aux caractéristiques elles-mêmes prévisibles (interlocuteurs, objets des échanges verbaux, lieux). Chaque scénario est constitué d'actions verbales et non verbales supposant des connaissances générales (par ex., où acheter un ticket de bus?) et des compétences langagières (par ex. remplir un formulaire). Ces scénarios fournissent *un schéma mental et linguistique* cadrant les *manières typiques* de traiter une situation. Ils sont très utiles pour analyser les besoins des migrants et surtout pour servir de base à l'organisation de l'enseignement destiné aux migrants adultes. Ils ont été employés à cette fin dès les années 1970 et plus récemment dans le site suisse: *fide* et dans la boîte à outils destinée aux volontaires qui organisent des activités en langue (Conseil de l'Europe 2017, disponible en sept langues; pages 54-56).

Comme on le voit ces principes pour l'organisation des politiques d'accueil linguistique proposés aux états membres ne sont pas abstraits. Ils s'adosent aux valeurs de la démocratie et des droits de l'homme, mais ils ont aussi des répercussions opérationnelles sur les modalités concrètes d'organiser les enseignements de langue destinés aux personnes migrantes et sur la gestion pédagogique de la classe. En ces temps de fermeture accrue de bien des états européens, on invite tous les opérateurs impliqués dans ces formations à mettre en œuvre ces principes au quotidien, même si les valeurs qui les fondent sont battues en brèche dans l'espace politique public.

## Références bibliographiques

- Beacco, Jean-Claude. 2008. *Les langues dans les politiques d'intégration des adultes migrants*. Strasbourg: Conseil de l'Europe (disponible aussi en version anglaise).  
[http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Migrants\\_ConceptPaper\\_fr.doc](http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Migrants_ConceptPaper_fr.doc)
- Beacco Jean-Claude, Hans-Jürgen Krumm and David Little (dir.). 2017. *The linguistic integration of adult migrants/L'intégration linguistique des migrants adultes*. Berlin: De Gruyter Mouton.
- Beacco Jean-Claude, David Little and Chris Hedges. 2016. *L'intégration linguistique des migrants adultes. Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques*. Strasbourg: Conseil de l'Europe (disponible aussi en version anglaise).
- Conseil de l'Europe. 2001. *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)*. Strasbourg: Conseil de l'Europe.
- Conseil de l'Europe. *Intégration linguistique des migrants adultes (ILMA)*.  
<https://www.coe.int/fr/web/lang-migrants>
- Conseil de l'Europe. 2014. *Recommandation 2034 de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) au Comité des ministres: Tests d'intégration: aide ou entrave à l'intégration?*  
<http://www.assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-en.asp?fileid=20482&lang=en>
- Conseil de l'Europe. 2017. *L'accompagnement linguistique des réfugiés adultes. La boîte à outils du Conseil de l'Europe*. Strasbourg: Conseil de l'Europe (en sept langues).  
<https://www.coe.int/fr/web/language-support-for-adult-refugees/home>
- Extramiana Claire, Reinhilde Pulinx and Piet Van Avermaet. 2014. *Intégration linguistique des migrants adultes. Politique et pratique, Rapport final sur la 3e enquête du Conseil de l'Europe*. Strasbourg: Conseil de l'Europe.  
<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016802fc3b2>
- Office fédéral des migrations (Suisse). Site *fide* (français en Suisse).  
<https://www.fide-info.ch/fr/webportal>